

# Adaptation d'une méthode de diagnostic phytosanitaire à la région Poitou-Charentes

Fany Bombarde

Juin 2001

**D**epuis une dizaine d'années, la recherche dans les eaux, des substances actives composant les produits phytosanitaires, s'est largement développée en Poitou-Charentes. On aboutit ainsi à un constat de la dégradation de la qualité de l'eau, les dépassements des normes d'eau potable devenant de plus en plus fréquents. La mise en place de plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau devient donc urgente. Cependant, avant de se lancer dans l'élaboration de ces plans d'actions, il est nécessaire de comprendre quelles sont les causes de la pollution, afin de pouvoir proposer les solutions les plus adaptées. Pour cela, la mise au point d'une méthode de diagnostic, applicable en Poitou-Charentes, est nécessaire.

## La méthodologie régionale de diagnostic

### Le GRAP Poitou-Charentes

Le Groupe régional d'action contre les pollutions (GRAP) par les produits phytosanitaires a été créé le 13 mai 1997 par le préfet de la région Poitou-Charentes. Le GRAP est animé par le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt; son secrétariat est confié au Service régional de la protection des végétaux (SRPV).

Le GRAP Poitou-Charentes s'est donné pour objectifs l'observation des phénomènes de pollution de la ressource et des milieux aquatique, la compréhension des mécanismes mis en

jeu et la définition d'une stratégie corrective appropriée.

Pour ce faire, il associe très largement les divers organismes et administrations de la région concernés par la pollution des eaux.

Le programme arrêté par les membres du GRAP comporte trois axes de réflexion et d'action. Le premier porte sur l'analyse du risque et le suivi des contaminations, le deuxième sur le diagnostic et le troisième traite des actions à promouvoir auprès des divers opérateurs, après adaptation locale et validation, pour limiter les pollutions ponctuelles et diffuses.

Le diagnostic représente la priorité actuelle du GRAP. En effet, il constitue l'élément indispensable entre la surveillance et l'évolution des pratiques. C'est lui qui doit permettre d'orienter et de proposer des solutions aux éventuels problèmes rencontrés sur le territoire.

La mise en place d'une démarche régionale est indispensable avant la conduite des diagnostics.

### La démarche de diagnostic retenue

La démarche régionale proposée par le GRAP Poitou-Charentes se décompose en trois étapes successives et peut se traduire par : observer – comprendre – agir.

#### OBSERVER

Au niveau régional, le réseau de surveillance phytosanitaire a été configuré en 1999. Sa mise en place a été effective pour les eaux

#### Contact

Fany Bombarde  
DRAF, Service de  
la protection  
des végétaux  
13, route de la Forêt  
86 580 Biard

superficielles en juin 2000; la partie eaux souterraines doit débuter mi-2001. Ce réseau a pour objectif l'appréciation de la nature et de l'importance des pollutions phytosanitaires des eaux à l'échelle régionale, afin de déterminer des zones prioritaires. Sur ces territoires, des investigations complémentaires et une sensibilisation des acteurs locaux devront aider à la mise en place d'actions correctives.

Parallèlement à l'acquisition de données grâce au réseau de surveillance, le GRAP permet la mise en commun de tous les résultats d'analyses d'eau concernant les produits phytosanitaires au niveau régional : mesures conduites par les DDASS<sup>1</sup> (contrôle sanitaire), par la DIREN<sup>2</sup> et les Agences de l'eau (surveillance des milieux aquatiques), par la région (réseau régional de surveillance de la qualité des nappes...). Toutes ces données permettront d'affiner la définition des zones les plus sensibles, sur lesquelles il sera nécessaire de conduire des plans d'actions.

#### COMPRENDRE

La mise en évidence de contamination des eaux par les produits phytosanitaires conduit à la réalisation d'un diagnostic, permettant de définir le contenu du plan d'actions.

Le diagnostic phytosanitaire constitue un moyen d'identification du risque environnemental lié à l'utilisation des produits phytosanitaires. Sa mise en œuvre peut être déclinée en deux phases, en fonction de l'échelle considérée.

L'échelle territoriale relative aux bassins versants et aux zones d'alimentation des aquifères représente l'unité géographique sur laquelle il convient de comprendre et de localiser l'origine de la pollution. L'échelle de l'exploitation agricole, quant à elle, permet d'affiner le diagnostic phytosanitaire en identifiant les situations à risques sur les parcelles agricoles et au niveau des pratiques de l'agriculteur. C'est à ce niveau que des mesures correctives seront envisagées.

#### AGIR

Selon les résultats des diagnostics (territorial et parcellaire), des propositions d'actions seront faites aux agriculteurs concernés : aménagement du territoire (dispositifs enherbés, talus, haies...), changement de pratiques (techniques alternatives de désherbage...), substitutions de substances... Ces propositions devront prendre en compte à la fois les préoccupations environnementales et économiques des agriculteurs.

### L'étude d'adaptation d'une méthode de diagnostic

#### Le choix de l'échelle de travail

Face aux demandes croissantes d'outils d'évaluation des risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, le GRAP a confié l'étude d'adaptation d'une méthode de diagnostic à la Fédération régionale de défense contre les ennemis des cultures (FREDEC Poitou-Charentes). Un groupe de suivi, dont la composition est large (Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, AGPM<sup>3</sup>, Agroturfert<sup>4</sup>, BNIC<sup>5</sup>, Cetiom<sup>6</sup>, chambres d'agriculture départementales et régionale, DIREN, DRAF<sup>7</sup>, DRASS<sup>8</sup>, conseil régional, FRCA<sup>9</sup>, fédération régionale du négoce, ITCF<sup>10</sup>, UIPP<sup>11</sup>, UNCAA<sup>12</sup>), a été constitué. Il a pour mission d'encadrer et d'orienter le travail conduit par la FREDEC.

Devant le faible nombre de méthodes recensées concernant l'échelle territoriale, le groupe de suivi a décidé d'axer dans un premier temps le travail de la FREDEC sur l'échelle parcellaire. L'approche territoriale sera étudiée ultérieurement, dans le cadre d'une autre étude.

#### La démarche CORPEN<sup>13</sup>

La démarche proposée par le CORPEN (brochure désherbage, éléments de raisonnement pour une maîtrise des adventices limitant les risques de pollution des eaux par les produits phytosa-

1. DDASS – Direction départementale des affaires sanitaires et sociales; 2. DIREN – Direction régionale de l'environnement; 3. AGPM – Association générale des producteurs de maïs; 4. Agroturfert – Agronomie et développement en Poitou-Charentes; 5. BNIC – Bureau national interprofessionnel du Cognac; 6. Cetiom – Centre d'études techniques des oléagineux métropolitains; 7. DRAF – Direction régionale de l'agriculture et de la forêt; 8. DRASS – Direction régionale des affaires sanitaires et sociales; 9. FRCA – Fédération régionale des coopératives agricoles; 10. ITCF – Institut technique des céréales et des fourrages; 11. UIPP – Union des industries de la protection des plantes; 12. UNCAA – Union des coopératives agricoles d'agrofourriture; 13. CORPEN – Comité d'orientation pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

nitaires, groupe Phytopratt, juin 1999) a été retenue par le groupe de travail du GRAP car elle présente un certain nombre d'avantages :

- elle émane d'une instance nationale, où presque tous les organismes présents au sein du GRAP Poitou-Charentes ont un représentant ;
- elle prend en compte à la fois les eaux superficielles et les eaux souterraines, ce qui est intéressant par rapport au contexte de la région, où les deux types de ressource sont présents ;
- elle a une approche à double entrée : prise en compte à la fois des caractéristiques du milieu et de celles des produits phytosanitaires utilisés ;
- elle est adaptable dans la mesure où on peut choisir les paramètres qu'on veut suivre ;
- elle intègre à la fois les pollutions ponctuelles et les pollutions diffuses ;
- elle est mise en œuvre sur le terrain ;
- elle implique l'agriculteur.

Les deux derniers critères sont parmi les plus importants dans le choix de la démarche CORPEN. En effet, il semblait primordial au groupe de suivi que les agriculteurs participent activement à ce diagnostic, donnent leur avis... afin qu'ils puissent se sentir effectivement concernés.

## Le guide de diagnostic

### La composition du guide

La FREDEC Poitou-Charentes a rédigé un guide permettant de mettre en œuvre dans une exploitation agricole la démarche de diagnostic CORPEN. Ce guide a pour objectif de faciliter la réalisation du diagnostic, en faisant remarquer à l'agriculteur et au technicien conduisant le diagnostic, les points à noter.

Le guide de diagnostic comprend plusieurs parties, traitant des pollutions ponctuelles ou des pollutions diffuses.

Au niveau de l'exploitation agricole, le système de production, les grands types de sols, les pratiques culturales (travail du sol, traitements phytosanitaires...) et les modalités de mise en œuvre des traitements sont recensés. Ensuite, pour chaque parcelle, les caractéristiques précises du sol, l'environnement de la parcelle et la circulation de l'eau sont identifiés.

### La phase de test

Afin de voir si le document réalisé s'applique réellement aux différentes contraintes du terrain, une phase de test sur des exploitations agricoles a été lancée.

Coordonnée par la FREDEC et la chambre régionale d'agriculture, cette phase de test s'est déroulée sur vingt exploitations agricoles de la région. Ces exploitations ont été choisies en fonction de leur système de production et du type de sol sur lequel elles se trouvent. Ainsi, le guide a pu être testé sur les différents systèmes de production existant dans la région Poitou-Charentes (céréalière, viticultrice, éleveur, maraîcher...) et sur les principaux types de sols présents (terres de groies, terres rouges à châtaignier...).

Conduits par différents organismes (AGPM, CETIOM, chambres d'agriculture, coopérative agricole, FREDEC, ITCF, SRPV, UIPP...), ces tests ont eu lieu en trois phases. Les deux premières, respectivement sur quatre et sur huit exploitations agricoles, ont été réalisées en binôme, afin de faire participer un maximum d'intervenants et de pouvoir faire évoluer au mieux le document de diagnostic. La troisième phase de huit diagnostics a été menée en conditions réelles, c'est-à-dire par un intervenant unique.

Entre les différentes phases, le guide de diagnostic a été modifié et adapté aux contraintes rencontrées sur le terrain. Il a ainsi considérablement évolué entre le premier et le dernier diagnostic test.

### La forme actuelle du guide

Actuellement, le guide comporte quatre parties (à la date de la rédaction, la dernière réunion, suite à la troisième phase de test, n'a pas encore eu lieu) :

- description de l'exploitation agricole et des pratiques de l'agriculteur (généralités, fiches descriptives par îlot et par itinéraire technique...);
- éléments de synthèse ;
- ensemble des propositions pouvant être faites à l'agriculteur ;
- liste des propositions acceptées par l'agriculteur avec motivation d'éventuels refus.

D'autres documents sont en cours de réalisation afin d'aider le technicien conduisant le diagnostic. Ainsi, un document méthodologique pour la

réalisation du diagnostic, une grille des solutions pouvant être proposées, des fiches d'aide (sur le pulvérisateur, les couleurs de buses...), un guide pédologique... pourront être proposés pour faciliter le diagnostic.

## Conclusion

L'adaptation d'une méthode de diagnostic phytosanitaire à la région Poitou-Charentes s'est traduite par la réalisation d'un guide permettant la conduite du diagnostic, selon la démarche CORPEN, au niveau d'une exploitation agricole. Un certain nombre de points restent à étudier :

qui fera ces diagnostics? Dans quel cadre? Comment former les techniciens à cet outil?... Autant de questions auxquelles il faudra répondre concernant le diagnostic au niveau de l'exploitation agricole avant de passer à la mise en place d'une méthode de diagnostic territoriale. Cependant, toutes ces études ne doivent pas nous faire oublier le véritable objectif du travail du GRAP Poitou-Charentes qui est la mise en place de plans d'actions de maintien ou de reconquête de la qualité de l'eau sur des territoires sensibles, contaminés effectivement ou potentiellement par des produits phytosanitaires. □

## Résumé

Face aux demandes croissantes d'outils de diagnostic des risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, le GRAP Poitou-Charentes (Groupe régional d'actions contre la pollution par les produits phytosanitaires) a décidé de doter la région d'outils de diagnostic phytosanitaire.

Sous maîtrise d'ouvrage FREDEC Poitou-Charentes, l'étude d'adaptation de la méthode de diagnostic phytosanitaire a été suivie par un comité regroupant les différents membres du GRAP concernés par le sujet : administrations, chambres d'agriculture, instituts techniques agricoles, distribution, UIPP...

Le GRAP a choisi d'orienter dans un premier temps l'étude au niveau parcellaire ; le niveau territorial sera étudié ultérieurement. La démarche CORPEN a été retenue, en particulier du fait de la prise en compte à la fois du milieu et des pratiques, et de l'implication de l'agriculteur.

La phase d'adaptation de cette démarche est passée par la rédaction de documents permettant la réalisation du diagnostic au niveau d'une exploitation agricole : guide méthodologique, documents de saisie et de compte-rendu... Ces documents ont été testés sur vingt exploitations agricoles, représentatives des systèmes de production et des types de sols présents dans la région. D'autres manuels seront rédigés afin de faciliter le diagnostic : guide pédologique, grille de solutions...

## Abstract

The diagnosis of the risks of water pollution by pesticides is a current concern in Poitou-Charentes. In front of increasing demands of tools of diagnosis the GRAP Poitou-Charentes (Regional Group of Actions against Pesticides Pollution) decided to adapt to the region a diagnosis tool.

The study conducted by the FREDEC Poitou-Charentes was led by a working group including the GRAP members concerned by the subject: administrations, farmers' associations, agricultural technical institutes, pesticides sellers...

First the GRAP decided to begin the study on the parcels level; the territorial level will be studied later.

The CORPEN method was retained particularly because of the combined consideration of physical environment and pesticides practices and because of the farmer implication.

The adaptation of the method concerned the creation of documents helping the diagnosis leading: methodological guide, report document... These documents were tested on 20 representative farms of the regional production systems and of the regional ground types. Other documents will be written to facilitate the diagnosis: pedological guide, possible proposed solutions...